



Section CHARENTE

Motion au CTPD DU 25 JUIN 2008

Monsieur le Président,

Après des semaines d'action et de grève à la DGFIP, pour que s'ouvrent enfin de véritables négociations sur l'ensemble des revendications portées par les agents, le contentieux entre ceux-ci et la DGFIP reste entier. Face à l'absence de réponses, la désinformation, les tentatives d'intimidation, les pressions de toutes sortes, ils attendent le retrait du projet de loi sur la mobilité et de véritables négociations sur la RGPP.

En effet, le Gouvernement veut aller vite, afficher la réussite de la réforme. Mais derrière la vitrine : la réalité est tout autre.

Les réformes actuellement engagées sont plus qu'inquiétantes, les agents de votre département ne s'y trompent pas. Ils vous l'ont fait savoir en participant massivement aux journées d'action de Mai et Juin. Ils marquent ainsi leur défiance face aux projets et aux réformes engagés : RGPP, Mobilité, suppressions de postes, garantie de gestion... Au-delà, les agents de l'ex-DGI démontrent leur attachement aux valeurs républicaines et confirment, s'y besoin en était, leur réelle implication pour assurer un service public indépendant, efficace, compétent et de proximité.

Concernant le CTPD, si le programme se montre chargé, les documents préparatoires sont d'une légèreté déconcertante, voire en certains points d'un vide sidéral.

Point sur le SDOS 2006-2008 (Schéma Départemental sur l'Organisation des Services) : RIEN ! Pourtant depuis 2006, le pôle ICE, les pôles enregistrement, la FI élargie sur Angoulême, le transfert du Canton de Châteauneuf sur COGNAC sont réalisés. CDI-CDIF est en cours. Une perception fiscale devait s'installer à l'HDI de SOY AUX. Ce CTPD était l'occasion d'en débattre.

Pôles : lesquels ? Pôle topographique ? Pôle d'évaluation des locaux professionnels ? Pôle civiliste ? Sans documents pas de débat possible !

Travaux immobiliers : Quelle déception ! des projets, des contre projets, le déplacement d'un ergonome. Pourquoi ? Se borner à calculer des ratios m²/agents ? Il y a pourtant tant à faire pour les conditions de vie au travail des agents. N'auriez-vous aucun projet ? Où en est-on de la restructuration de l'HDI de COGNAC ? L'installation des Hypothèques au même étage à SOY AUX ? Le déplacement du SIE ANGOULEME EXTERIEUR au rez-de-chaussée à SOY AUX ? Sans documents pas de débat possible !

La restructuration géographique sur Angoulême : Les documents fournis sont légers et incomplets. Aucune étude chiffrée sur l'existant. Aucune étude sur les conséquences du transfert. Rien sur l'équilibre des services, tant CDI que SIE, avant et après. Rien sur la répartition des charges entre secteurs d'assiette et sur leur fusion éventuelle. Dans ces conditions, comment évaluer le nombre d'emplois à transférer ? Comment prévoir la fusion CDI/CDIF sur Soyaux ?

Nous espérons que le dossier soumis au Directeur Interrégional et à la DGFIP était plus complet.

Rapport Annuel 2007 : Enfin un document complet. Il est vrai que c'est un passage obligé, sans réelle surprise, conventionnel et destiné à la DG.

Monsieur le Président, le SNUI voit dans toutes ces hésitations, un manque de préparation, un manque d'ambition pour la Charente, l'absence de vision pour l'avenir. Ceci n'est pas de nature à jeter les bases d'un bon dialogue social. Dans ces conditions, vous comprendrez aisément que nous ne pouvons siéger.